

## ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL1450

présenté par

M. Nogal, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques

-----

### ARTICLE 18

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« communes »,

insérer le mot :

« signataires ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.